



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Martinique

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2019 - 31/12/2019
Version	2019.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	14/10/2020

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP002
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Martinique
Période de programmation	2014 - 2020
Version	5.2
Numéro de la décision	C(2019)8115
Date de la décision	08/11/2019
Autorité de gestion	Collectivité Territoriale de Martinique
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement (ASP), Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	24
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	25
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	26
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	29
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	30
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	30
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	31
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	31
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	33
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	34
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	34
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	35
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	36
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	36
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	38
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	40
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	40
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	40
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	40
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	41

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	46
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	47
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	48
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	49
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	51
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	52
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	53
Annexe II	54
Documents	65

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			1,27	10,13	12,53
	2014-2018			1,20	9,57	
	2014-2017			1,20	9,57	
	2014-2016			1,08	8,62	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019			2,00	2,04	98,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					0,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2019					900,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	29,61
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 313 211,27	65,54	1 993 148,84	56,47	3 529 411,77
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 468 158,86	25,21	0,00	0,00	5 823 529,41
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	38 144 430,96	62,52	23 899 379,17	39,17	61 011 877,65
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	816 000,00	38,53	0,00	0,00	2 117 647,06
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 310 694,38	25,63	219 883,19	1,70	12 917 647,06
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	46 052 495,47	53,93	26 112 411,20	30,58	85 400 112,95

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	3,61
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 837 970,55	52,03	1 288 965,83	13,86	9 298 458,82
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 354 516,00	27,81	1 138 716,00	23,38	4 870 588,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	6 192 486,55	43,70	2 427 681,83	17,13	14 169 047,06

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2019	0,27	35,86			0,75
		2014-2018	0,06	7,97			
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2019					14,90
		2014-2018			3,00	20,13	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	154 252,90	26,22	0,00	0,00	588 235,29
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 276 708,97	42,22	1 832 064,38	18,09	10 129 411,76
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	788 235,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 430 961,87	38,51	1 832 064,38	15,92	11 505 882,34

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2019					0,12
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24
Total	O1 - Total des dépenses	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24

	publiques						
--	-----------	--	--	--	--	--	--

Priorité P4

Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019					0,28
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019					0,28
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2019					0,28
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			0,69	15,28	4,52
	2014-2018			0,13	2,88	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019			3,06	44,05	6,95
	2014-2018			1,27	18,28	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019			5,38	85,89	6,26	
	2014-2018			1,68	26,82		
	2014-2017			5,71	91,16		
	2014-2016			4,08	65,13		
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	84 375,06	71,72	0,00	0,00	117 647,06
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 100 000,00	647,01	0,00	0,00	788 235,29
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	384 671,77	20,89	0,00	0,00	1 841 176,47
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 456 057,39	41,97	2 911 768,69	35,36	8 235 294,12
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	411 327,33	15,89	411 327,33	15,89	2 588 235,29
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	6 013 118,55	63,94	6 013 118,55	63,94	9 404 173,13
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	15 449 550,10	67,25	9 336 214,57	40,64	22 974 761,36

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2019			2,96	21,40	13,83	
	2014-2018			2,96	21,40		
	2014-2017						
	2014-2016						
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 241 256,49	92,47	4 229 607,28	54,01	7 830 756,47
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 241 256,49	92,47	4 229 607,28	54,01	7 830 756,47

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	1 259 314,51
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	597 136,50	58,66	455 174,89	44,71	1 018 015,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	597 136,50	58,66	455 174,89	44,71	1 018 015,29

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2019					23,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	218 827,15	23,51	0,00	0,00	930 882,50
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 775 659,65	59,11	510 304,17	16,99	3 004 127,06
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 994 486,80	50,69	510 304,17	12,97	3 935 009,56

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2019					18,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2019					83,54
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			83,54	100,00	83,54
		2014-2018			83,54	100,00	
		2014-2017			83,54	100,00	
		2014-2016			83,54	100,00	
		2014-2015			83,54	100,00	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	178 298,89	4,48	0,00	0,00	3 976 470,59
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	735 408,69	7,14	105 000,00	1,02	10 294 117,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	913 707,58	6,40	105 000,00	0,74	14 270 588,24

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2019			15,37	90,41	17,00
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	1 540 021,37	24,96	6 170 992,94
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	1 540 021,37	24,96	6 170 992,94

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le Programme de Développement Rural de la Martinique, dont la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est Autorité de Gestion, a été adopté le 17 novembre 2015.

Le PDR Martinique compte 14 mesures et 42 types d'opérations. Elle repose sur une stratégie visant à :

- Moderniser l'agriculture, que ce soit dans l'amélioration des outils et moyens de production ou dans la prise en compte des enjeux agri environnementaux,
- Structurer et développer la sylviculture,
- Promouvoir l'attractivité et le développement du territoire dans sa globalité.

Les mesures ouvertes s'inscrivent dans les 6 priorités de l'Union Européenne :

1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation ;
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture ;
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Il est doté de 130 200 000 € de FEADER, sur la période 2014-2020.

Une convention de délégation de tâches lie la CTM à la DAAF qui est en charge de l'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement des mesures agricoles surfaciques et non surfaciques, les mesures relatives au développement économique relevant de l'instruction par la CTM.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) est l'autorité en charge du paiement des aides et de leur contrôle et du développement des outils informatiques de gestion OSIRIS et ISIS.

Les méthodes et critères de sélection, préalables à l'instruction des dossiers ont été présentés au Comité de Suivi Intefonds (CSI) du 27 novembre 2015

Synthèse de l'avancement des dossiers

Un bilan de mise en œuvre par domaine prioritaire

Les difficultés pour collecter les données demeurent. Les différents acteurs du PDR Martinique ont gardé un fonctionnement par T.O avec les automatismes de la programmation précédente. Des dialogues entre les différentes parties sont régulièrement organisés pour faire le point sur la mise en oeuvre mais aussi

pour apporter des améliorations dans la mise en oeuvre.

Une partie des données de la période de transition n'a pas fait l'objet des corrections nécessaires pour alimenter les nouveaux outils de la période 2014-2020. L'appropriation de la logique d'intervention du PDR est perfectible et par conséquent l'agrégation des données au niveau des priorités peut faire l'objet d'erreur. Le turn over au niveau des agents instructeurs et le manque de précision de la logique d'intervention (tableau section 11.3 du PDRM) est en partie responsable de cette problématique.

Les données de réalisation (financières et qualitatives) dans la section 11 et ci-dessous tiennent compte des corrections financières.

Priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Domaine prioritaire 1A Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales

Le pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) est de 1,27%, l'objectif pour 2023 est de 12,53% soit 21.8M€ sur les 174.3M€ de dépenses publiques maquettées dans le PDRM. Ce faible niveau de réalisation de l'objectif s'explique par la faible mobilisation des mesures 16 et la non mobilisation des mesures 2.

Domaine prioritaire 1B Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement

L'objectif du programme est de soutenir 8 groupes opérationnels du PEI à soutenir (mise en place et fonctionnement), mesure 16.1, et 90 opérations de coopération (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...), mesures 16.2 à 16.9.

Au 31/12/2019, 3 groupes sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.2 pour un montant de 2,4M€ de FEADER et 4 opérations sont soutenues par le Type d'opération 16.2.1 pour 279k€ de FEADER.

En réalisation, 3 opérations de coopération du PEI et 3 groupes du PEI sont soutenus mobilisant 219k€ de dépenses publiques.

Domaine prioritaire 1C Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Les 18 opérations présentant une réalisation au 31/12/2019 ont été programmées sur la période de transition, elles n'impactent pas l'indicateur même si elles mobilisent 68% de la maquette.

A la fin de l'année, 3 nouvelles opérations ont été programmées qui contribueront à l'atteinte de l'objectif de 900 bénéficiaires finaux des actions d'information en 2023.

Priorité 2 : améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2 A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles

et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Mesure 1. Transfert de connaissances et actions d'information

Sous mesure 1.2 Activités de démonstration et actions d'information

Type opération : 1.2.1 Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices

19 dossiers ont été programmés sur la période de transition pour un montant de dépenses publiques de 2 M€ dont 1,9M€ FEADER, 18 structures ont réalisé de l'encadrement technique et de la diffusion de connaissance auprès des agriculteurs (type d'opération 1.2.1). Au 31/12/2017, 18 opérations avaient été payées pour un montant de dépenses publiques réalisées de 2M € dont 1,6M € FEADER.

Un appel à projet a été lancé le 18 mai 2017 avec une date limite le 25 août 2017, 5 dossiers ont été reçus pour un coût total de 418 k€. 3 dossiers ont fait l'objet d'une programmation en 2019 pour un montant FEADER de 319k€.

Le taux de programmation de ce TO est 78%.

Type opération : 1.3.1 Echanges et visites d'exploitation dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture

Un appel à projet a été publié entre le 28 septembre et le 30 novembre 2017, 3 dossiers ont été reçus. Les dossiers ont été sélectionnés le 9 août 2018, 2 ont été programmés au premier semestre 2019 pour un montant FEADER de 32k€ le taux de programmation de ce T.O reste faible avec 7%..

Mesure 2: Conseil et encadrement technique

Type opération : 2.1.1 Conseil et encadrement technique

Un appel à projet a été publié entre le 9 juillet et le 19 octobre 2018, 22 dossiers ont été reçus pour un montant de 4.2 M€.

2 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 1.14M€.

Type opération : 2.2.2 services d'aide à la gestion agricole sur les exploitations

Un appel à projet a été publié entre le 9 juillet et le 19 octobre 2018, 2 dossiers ont été reçus pour un montant de 305 k€.. 1 dossier a été sélectionné le 6 juin 2019 pour un montant de 221 k€, il est en cours d'instruction.

Mesure 4. Investissements physiques

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels ou immatériel

Type opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Cette opération a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la modernisation et l'adaptation de

leurs outils de production en finançant la construction, l'extension et la rénovation des exploitations agricoles en s'inscrivant dans un triple objectif d'augmentation de la compétitivité, d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et de préservation de l'environnement.

Ce type d'opération a permis, au 31 décembre 2019, la programmation de 405 dossiers des exploitations agricoles (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 34,7M€ dont 29 M€ de FEADER.

Au 31 décembre de l'année 2019, 24M€ de dépenses publiques ont été payés soit 20 M€ de FEADER ont été payés soit 39% de la maquette consommés.

151 dossiers programmés sur ce T.O ont été sélectionnés par appel à projet.

Mesure 16: Coopération

Un appel à projet sur les mesures 16.1.1 Mise au point et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et 16.1.2 Projet pilote a été lancé le 17/08/2016 et clôturé le 28/10/2016 :

Au total, 14 dossiers ont été déposés :

- 2 dossiers pour la phase 1 (TO 16.1.1) pour un montant global de 70 k€, montant total de subvention demandée de 70 k€ et une part FEADER de 59 k€.
- 12 dossiers pour la phase 2 (TO 16.1.2) pour un montant global de 14 660 821 €, montant total de subvention demandée 13.4 M€ et une part FEADER de 11.3 M€.

Le montant total FEADER dédié à l'Appel à Projet est de 4.5 M€.

Il a abouti en novembre 2017 à la sélection de deux dossiers sur la mesure 16.1.1 et de 4 dossiers sur la mesure 16.1.2.

3 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 2.4M€, 2 dossiers ont été rejeté après instruction.

Un nouvel appel à projet a été publié entre le 9 janvier et le 9 juin 2018, un dossier a été reçu, ce dossier a été programmé dans le premier semestre 2019.

Au 31/12/2019, 3 groupes sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.2 pour un montant de 2,4M€ de FEADER et 4 opérations sont soutenues par le Type d'opération 16.2.1 pour 279k€ de FEADER.

En réalisation, 3 dossiers de coopération du PEI sont programmés mobilisant 219k€ de dépenses publiques.

Type opération : 16.2.1 Nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

Un appel à projet a été publié du 18 mai 2017 au 25 août 2017, cette période a été prolongée jusqu'au 20 octobre 2017, pour faire émerger un plus grand nombre de dossiers. La pré-instruction a été réalisée, 9 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 774k€ euros de coût total projet. 4 dossiers ont été programmés en octobre 2018 pour un montant FEADER de 376k€. Un dossier a été rejeté, 5 dossiers sont en cours d'instruction.

Domaine prioritaire 2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels et immatériels

Type Opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Ce type d'opération, au 31/12/2019, a permis la programmation des dossiers de jeunes agriculteurs (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 4.8M€ dont 4M€ de FEADER.

Au 31 décembre de l'année, 1.1M€ de FEADER ont été payés, soit un montant de 1.3 M€ de dépenses publiques.

Sous-mesure 06.01 : Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs

Type Opération 6.1.1 : Dotation jeune agriculteur

L'aide au démarrage des jeunes agriculteurs visant à augmenter le nombre d'installations aidées est mobilisée en Martinique dans le cadre de la transition, elle se traduit, en 2017, par un appui à l'installation de 40 jeunes agriculteurs avec la mobilisation de la Dotation Jeune Agriculteur (type d'opération 6.1.1) qui est complété par une aide à l'investissement (type d'opération 4.1.1) préalablement mentionnée ci-dessous. Soit une **programmation** du type d'opération 6.1.1 de 1,3M€ de dépenses publiques (1M€ de FEADER).

Entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2019, 1M€ de FEADER ont été payés, soit un montant de 1,139M € de dépenses publiques.

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Sous-mesure 04.02 : Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles

Type Opération 4.2.1 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe I du traité

En 2019, 23 dossiers ont été programmés sur ce dispositif ouvert en 2016 pour un montant de 4 M€ de dépenses publiques soit 3,8M€ de FEADER. Au 31/12/2019, 11 opérations présentent une réalisation pour un montant de 1.475 M€ de dépenses publiques.

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Domaine prioritaire 4a: Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à

haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

Mesure 10: Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales MAE permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels les engageant pour une période de 5 ans.

Pendant la période 2014-2015, le paiement de l'annuité 2014 des contrats MAE signés en 2012 (mesure10) a été réalisé pour 147 agriculteurs et représente 459 889,47 € de FEADER soit un montant de dépenses publiques de 541 046,4 €. Les paiements de cette annuité 2014 en 2015 n'apparaissent pas dans les déclarations trimestrielles de l'ASP, mais dans la déclaration annuelle. Cet oubli de déclaration a été signalé à la commission.

- Campagne 2014 : Transition volet 2

MAE et BIO : En 2014, la Bio était encore dans la même mesure que les MAE. Le montant engagé pour cette campagne 2014 est de 581 551 € de FEADER. Le montant payé de FEADER est de 536 608 €.

- Campagne 2015-2019 : Les demandes déposées sont les suivantes :

Mesure 10	Campagne	2015	2016	2017	2018	2019	Total
MAEC	Nombre de demandeurs	71	195	56	5	100	427
	Montant engagé	1.45M€	2.4M€	0.9M€	0.06M€	0.7M€	5.5M€
	FEADER	1.2M€	2M€	0.8M€	0.05M€	0.6M€	4.7M€

Le taux de programmation des MAEC est de 95% en fin 2019. Compte tenu des demandes restant à instruire et à programmer, il s'avère d'ores et déjà que le montant de la maquette sera insuffisant pour couvrir le besoin des demandes recensées.

Mesure 11 : BIO

- Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 24 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 184 261,26 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 24 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 419 990,23 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2017 : Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 17 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 48 960,26 € de FEADER (montant de

l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2018 : Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 17 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 25 871,79 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2019: Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 49 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 107 100,00 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

Pour la Bio, le taux de programmation actuel est de 35,7%, il doit évoluer avec l'abondement de l'enveloppe dédiée et l'introduction prochaine dans ce système bio de la banane, de la canne et des prairies .

Le paiement a commencé, 8 dossiers ont été payés pour un montant de 350 k€ .

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) permettent de favoriser le maintien d'une activité agricole viable dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles du fait de la présence de handicaps naturels notamment (pentes fortes, conditions climatiques défavorables,...) et de préserver les écosystèmes diversifiés et les caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. Elles sont essentielles en Martinique puisque l'essentiel de la région est classé en zone défavorisée ou zone de montagne. Cette mesure compense les difficultés structurelles d'origine physique auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles et permet ainsi maintenir une activité agricole essentielle dans nos zones.

- Campagne 2014 : Transition volet 2

ICHN : 978 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 887 248,73 € de FEADER soit un montant de dépenses publiques de 1 043 822,35 € en 2015

Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

ICHN : ICHN : 1177 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 1 036 208,81 € de FEADER.

· Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

ICHN : ICHN : 1012 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 871 238,72 €.

- Campagne 2017 : Les demandes déposées sont les suivantes :

ICHN : 1442 demandes déposées, en cours d'instruction. Aucun paiement de l'ASP intervenu en 2017

Au 31 décembre 2019, 5,7M€ euros de dépenses publiques ont été payés soit 4,8M€ de FEADER.

Le taux de programmation et de paiement actuel est de 72,5%. 975 269€ sont à verser aux agriculteurs pour l'annuité 2019. Un premier versement 780 217,02€ a été effectué en octobre 2019, le solde

correspondant à 195 052€ a été versé fin décembre 2019.

Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5A : Développer l'utilisation efficace de l'eau

Au 31/12/2019, 4 dossiers ont été engagés au titre de la sous mesure 4.3 pour un montant total de dépenses publiques de 6.6M€ de FEADER. Une opération présente de la réalisation pour un montant de 1,3M€ de dépenses publiques soit 1,1M€ de FEADER.

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6A : Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

Au 31/12/2019, sur la mesure 8.6 Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation. La mobilisation et la commercialisation des produits forestiers, 5 opérations sont programmées mobilisant 611k€ de FEADER.

Le montant total des investissements réalisés pour une 1 opération est de 1M€ soit 510k€ de dépenses publiques (426k€ de FEADER) sur les mesures 8.6.

Domaine prioritaire 6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales

mesure 19.1 soutien préparatoire

Les trois territoires de la Martinique constitués en communautés d'agglomération ont été sélectionnés le 19 novembre 2015. Il leur ont été attribués les montants suivants pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local :

- CAPNORD « *Connaître et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du Nord* » : **1 943 056 €**
- CACEM « *Le territoire Centre : des espaces qui relient les Hommes* » : **1 977 178 €**
- CAESM « *Pour un tourisme rural intégré à une économie de proximité* » : **1 979 766 €**

Les conventions tripartites LEADER ont été signées par les partenaires AG, GAL, et ASP le 27 octobre 2017.

De nombreuses actions visant à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies sont mises en œuvres, telles que la formation des agents des EPCI en charge de LEADER à l'instruction réglementaire, leur formation à l'outil OSIRIS, aux aides d'état, l'élaboration du manuel de procédures.

3 dossiers de soutien à l'élaboration des stratégies des groupes d'actions locales ont été programmés pour un montant de 105 000 euros de dépenses publiques soit 89 250 euros de FEADER

Les 89 250 euros ont fait l'objet d'un paiement. Cependant la sélection des GAL a permis d'atteindre l'objectif fixé de 100% de la population rurale concernée par les stratégies de développement local soit

326 123 personnes

mesure 19.2 Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement

Etat d'avancement financier des stratégies LEADER

GAL CACEM

	Nombre dossiers	COUT TOTAL	MONTANT FEADER
Dossiers déposés	21	1 950 020 €	1 468 395 €
Dossiers sélectionnés	14	974 459 €	686 095 €
Dossiers programmés	12	887 881 €	645 740 €

GAL SUD Martinique

	Nombre dossiers	COUT TOTAL	MONTANT FEADER
Dossiers déposés	11	793 272 €	609 742 €
Dossiers sélectionnés	8	669 318 €	528 088 €
Dossiers programmés	8	669 318 €	528 088 €

GAL NORD Martinique

	Nombre dossiers	COUT TOTAL	MONTANT FEADER
Dossiers déposés	14	939 638 €	623 588 €
Dossiers sélectionnés	9	619 292 €	420 291 €
Dossiers programmés	1	170 545 €	144 964 €

Domaine prioritaire 6C : Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

Le programme soutient le développement des zones rurales en répondant aux besoins des activités

s'installant ou installées en zone rurale tant en qualité, qu'en quantité

Le projet permet de desservir des sites stratégiques en très haut débit, dans les communes rurales de la Martinique pour améliorer les débits ADSL dans les zones les plus mal desservies et raccorder en fibre optique des sites stratégiques prioritaires (sites d'enseignement, zones d'activité, sites de santé, administrations, etc.).

- 26 sites d'amélioration des débits ADSL doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire
- 70 sites prioritaires doivent être raccordés en fibre optique au réseau haut débit Liane de la CTM

Le but est d'éviter la fracture numérique en améliorant les débits ADSL des quartiers les plus mal desservis et de relier en fibre optique des sites stratégiques (lycées, collèges, zones d'activité, administrations sites de santé....)

Le projet consiste, pour chaque sous – répartiteur (SR) concerné à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs en raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL (Digital Subscriber Line). Ainsi, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut ainsi être augmenté de façon conséquente et permettre le développement de services VDSL2 et de services intégrant le « triple Play » sur une part plus significative du territoire de la Martinique.

4,3M€ de FEADER soit 5M€ de dépenses publiques ont été engagés dans ce projet.

60 000 personnes devraient bénéficier d'une meilleure connectivité à la fin des travaux.

Bilan de la programmation

La programmation des dossiers a progressé de 21 points entre 2018 et 2019.

Le nombre de dossiers et le montant retenu en programmation ont fait l'objet de :

- 15 réunions en instance technique partenariale,
- 16 présentations en Conseil Exécutif
- 8 présentations en assemblée plénière ce qui a abouti à la programmation de 1520 demandes (mesures surfaciques) et 787 dossiers (mesures hors surfaciques), pour un montant FEADER de 85 M€.

.Ce résultat devrait évoluer en 2020 avec l'assouplissement du principe de sélection par appel à projets pour certains des dispositifs du PDR. L'objectif étant de réduire les délais de procédure de traitement des dossiers et de porter des réponses plus rapides à la profession dans le respect des réglementations en vigueur.

Bilan des paiements

Le montant payé aux bénéficiaires depuis le début du programme, tenant compte à la fois des mesures surfaciques et non surfaciques s'élève à 47M€ de dépenses publiques soit 40M€ de FEADER, soit 27% de la maquette financière.

Malgré une augmentation sensible des dossiers en paiement et ceux qui sont actuellement en cours de traitement à la DAAF et à l'ASP, il est à constater que le niveau reste globalement faible.

Comme pour la programmation, il est constaté une progression de 16 points en paiement sur les 13 derniers mois.

Ce résultat est consécutif aux actions concertées menées entre la DFE, la DAAF et la DRASP, pour mobiliser tous les bénéficiaires du FEADER à l'activation des remontées de dépenses et l'accélération du rythme de consommation des fonds comme en 2018.

La Direction des Fonds Européens, en partenariat avec la DAAF et l'ASP poursuivent au travers de réunions mensuelles, l'amélioration du pilotage du FEADER. A cela s'ajoutent des rencontres techniques régulières, DAAF, DFE, permettant de traiter les points de blocage rencontrés à différents stades de gestion des dossiers

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Le Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM) a été adopté pour la première fois le 17 novembre 2015.

Elle a connu depuis 4 modifications :

- Novembre 2017 : Prise en compte du « paiement par cession de créances fournisseur »
- Octobre 2018 : Mise en conformité avec les nouvelles dispositions apportées par le règlement dit « Omnibus » UE 2017/2393 du 13 décembre 2017 et les textes nationaux régissant l'éligibilité des dépenses et le paiement en espèces.
- Mars 2019 : Introduction de la nouvelle délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles et des zones soumises à des contraintes spécifiques.

Au 31 décembre 2018, l'exécution du PDRM ne nécessitait pas de révision du programme au titre de l'exercice de la performance. En effet les axes prioritaires présentés des niveaux de réalisation attendu à mi-parcours.

Cependant l'analyse de l'exécution à l'échelle de la mesure montre une grande disparité dans l'exécution. Des besoins identifiés en 2012 nécessitent d'être réévalués.

Le PDRM a donc fait l'objet d'une modification en juillet 2019 pour:

- Réaffectation des montants financiers de la maquette en fonction des besoins avérés à mi-parcours, et ajustements de certains dispositifs pour une meilleure mise en œuvre du programme, avec :
- l'introduction dans les coûts admissibles de la mesure 16 « Coopération » de l'animation du Réseau pour l'Innovation et le Transfert Agricole (RITA) ;
- La suppression de l'obligation de sélection par appel à projets pour certaines mesures ;
- L'introduction dans le T.O 16.2.1 « *Soutien aux projets des groupes opérationnels du PEI* », de l'animation du réseau des fermes de références ;
- Les précisions apportées sur l'inéligibilité des parcelles ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre des conséquences des catastrophes naturelles ou de calamités agricoles ;
- L'abondement de la maquette des dispositifs 4.1.1 (51,8M€) et Agriculture biologique (2M€) pour répondre aux besoins formulés par les professionnels.

Un bilan de l'avancement du programme dressé à mi-parcours, a conduit au réajustement de l'enveloppe budgétaire dédiée et à l'assouplissement du pilotage de certains dispositifs.

Les objectifs principaux fixés par l'Autorité de Gestion visent à intensifier le rythme de programmation et de paiement, permettant ainsi d'atteindre les objectifs du programme et de préparer les échéances à venir.

Pour 2020, une attention particulière sera portée sur :

- Les modalités d'engagement et de paiement des dossiers pour la fin de la programmation 2014 - 2020
- Les procédures de programmation et de consommation des reliquats de crédits alloués
- Le paramétrage des mesures surfaciques (MAEC)
- Le paiement des demandes MAEC en retard
- La participation aux travaux préparatoires à la programmation post 2020

- La proposition dès le début de l'année de modifier le PDRM permettant d'introduire l'éligibilité de la canne, de la banane et des prairies en agriculture biologique.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Lors de l'introduction des modifications du PDR en 2018, le calendrier des évaluations prévues en 2016 a été actualisé pour tenir compte du démarrage de la mise en oeuvre.

Quatre évaluations de la mise en oeuvre du programme ont été lancées avant la fin de 2018 (phase administrative):

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système de suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation des ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER.

En 2019, l'élaboration du rapport annuel renforcé à mi-parcours avec ses 24 questions évaluatives sur le premier semestre et l'évaluation des mesures de la programmation 2014-2020 insuffisamment mobilisées en vue d'une révision à mi-parcours (2018) a mobilisé les équipes.

Globalement les réponses aux questions évaluatives ont fait apparaître que la mise en oeuvre était insuffisante pour calculer les effets nets du PDRM, cependant une évaluation "qualitative" démontre l'impact du PDRM.

Au moment où les Etats membres et les régions préparent la future programmation 2023-2027, la programmation 2014-2020 et le suivi évaluation des PDRM continuent. Dans ce cadre, les premières réflexions sur l'évaluation ex post en 2023 s'imposent. Bien que cette date soit lointaine, les appréciations de la mise en oeuvre et l'élaboration des deux RAMO renforcés depuis le début de la programmation montrent que l'anticipation est la clé d'une évaluation réussie et que le travail de préparation de collecte des informations en continu est important pour permettre de faciliter le travail et la réalisation de cette évaluation.

En 2020 des travaux ayant pour objectif de renforcer les capacités pour la préparation des évaluations ex post et le suivi des futures évaluations :

- Leçons tirées des évaluations : par exemple, en ce qui concerne le calcul des indicateurs d'impacts et de résultats, s'interroger sur les méthodes employées et à employer
- Surmonter les difficultés de la collecte de la gestion des données pour l'évaluation, compte tenu des évaluations ex post et au-delà
- Aborder les domaines prioritaires qui semblent les plus pertinents pour l'évaluation ex post et pour la prochaine période de programmation (par exemple pour les indicateurs concernant l'environnement, le changement climatique ou les indicateurs sociaux.)

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Lors de l'introduction des modifications du PDR en 2018, le calendrier des évaluations prévues en 2016 a actualisé pour tenir compte du démarrage de la mise en oeuvre.

Quatre évaluations ont été lancées avant la fin de 2018 (phase administrative):

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système de suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation des ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER.

Comme prévu au calendrier d'évaluation, pour la mise en oeuvre du RAMO 2018, la collectivité a fait le choix d'être accompagné par une Assistance à maîtrise d'ouvrage EDATER pour l'élaboration. Les délais administratifs n'ont pas permis de confier toute la prestation à l'AMO, seules les réponses aux questions évaluatives ont été déléguées.

Parallèlement à l'exercice de la performance, une évaluation des mesures insuffisamment programmées a été conduite entraînant une modification stratégique du programme.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la « phase d'outillage » de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation de toutes les informations collectées.

La saisie des indicateurs a lieu lors du traitement des demandes de paiement de solde. Un grand nombre de dossiers n'étant pas à l'état soldé, présentant une réalisation à 80%, n'impactent pas les indicateurs. Des travaux de collecte d'information ont été entrepris sur les dossiers présentant une réalisation permettant de les considérer comme opérationnels.

L'état d'avancement des outils se trouve dans la section 3a.

L'élaboration du premier RAMO renforcé a démontré que la logique d'évaluation n'était pas maîtrisée par tous, une sensibilisation des services instructeurs a été effectuée en 2018, et a permis une sécurisation du suivi.

Des travaux ont été initiés avec l'Observatoire de la Ruralité, avec pour objectif de bénéficier des outils mis

à disposition pour faciliter la collecte de données du RAMO.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Les évaluations en cours ne sont pas encore terminées. Cependant comme le montre la réponse aux questions évaluatives le faible niveau de réalisation ne permet pas de conclure lors des évaluations.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Le Programme de Développement Rural de la Martinique 2014-2020, dont la Collectivité Territoriale de Martinique est Autorité de Gestion a été adopté le 17 novembre 2015. Il a été doté de 130 200 000 € en FEADER,

Pour rappel, le PDR Martinique compte 14 mesures et 43 types d'opérations. Elle repose sur une stratégie visant à :

- Moderniser l'agriculture, que ce soit dans l'amélioration des outils et moyens de production ou dans la prise en compte des enjeux agri environnementaux,
- Structurer et développer la sylviculture,
- Promouvoir l'attractivité et le développement du territoire dans sa globalité.

Les mesures ouvertes s'articulent autour de 6 priorités de l'Union Européenne :

- Encourager le transfert de connaissance et l'innovation ;
- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture ;
- Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

L'état d'avancement des actions mises en œuvre et les perspectives permettant de répondre partiellement aux attentes du territoire, ce qui explique une mise en œuvre du PDRM hétérogène à l'échelle des mesures.

Evolution de l'ouverture des TO ainsi que la mise en production des outils OSIRIS

Pour rappel, l'ouverture d'un TO signifie que les porteurs de projets peuvent déposer un dossier sur le TO avec le formulaire « définitif ». La mise en production d'un outil OSIRIS, signifie qu'à ce stade, l'outil devient opérationnel jusqu'au paiement.

- **Au 31/12/19**

95% des outils OSIRIS permettant l'instruction, la programmation et le paiement sont opérationnels soit la mise en place de 43 dispositifs pour les Types d'Opération (TO) hors surfaciques.

Situation des outils de saisis sous ISIS (Mesures surfaciques) :

Instrumentation des MAEC

Les outils relatifs aux traitements des dossiers des campagnes 2015 – 2016 - 2017 et 2018 sont opérationnels depuis le 1er janvier 2019.

Instrumentation des mesures Agriculture biologique

Les outils permettant le traitement des campagnes 2016 -2017 -2018 sont opérationnels depuis le mois de d'avril 2019

Instrumentation de la mesure 13

Mesure 13 – Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN). Ce dispositif fonctionne actuellement de manière normale.

• Résumé des difficultés rencontrées

L'AG a fait le choix d'outils de niveau 3 avec un moteur de calcul optimal. Ce choix permet un paiement à 100% de tous les dossiers contrairement à d'autres régions qui sont en outils simplifiés. Ce choix permet de gagner un temps considérable une fois l'outil validé mais oblige à un travail plus consciencieux et minutieux qui allonge la phase préalable à la mise en production de l'outil. Avec l'ouverture des outils en 2017, en 2018 l'AG a créé de l'animation pour les mesures présentant des faibles perspectives de programmation compte tenu des dossiers déposés et traité les dossiers en stock.

Modification du PDRM

En mars 2019, la nouvelle délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles et des zones soumises à des contraintes spécifiques a été introduite dans le programme.

Après une évaluation des mesures insuffisamment mobilisées, une modification stratégique du programme pour répondre aux besoins du territoire a été introduite. Elle se traduit en juillet 2019 par une réaffectation des montants financiers de la maquette en fonction des besoins avérés à mi-parcours, et par l'ajustement de certains dispositifs pour une meilleure mise en œuvre du programme, avec :

- l'introduction dans les coûts admissibles de la mesure 16 « Coopération » de l'animation du Réseau pour l'Innovation et le Transfert Agricole (RITA) ;
- La suppression de l'obligation de sélection par appel à projets pour certaines mesures ;
- L'introduction dans le T.O 16.2.1 « *Soutien aux projets des groupes opérationnels du PEI* », de l'animation du réseau des fermes de références ;
- Les précisions apportées sur l'inéligibilité des parcelles ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre des conséquences des catastrophes naturelles ou de calamités agricoles ;
- L'abondement de la maquette des dispositifs 4.1.1 (51,8M€) et Agriculture biologique (2M€) pour répondre aux besoins formulés par les professionnels.

Programmation

Toutes les mesures ne connaissent pas le même niveau de mise en oeuvre. La programmation est dynamique avec le lancement de 17 appels à projets depuis le début de la programmation.

Le montant des dossiers programmés a progressé de plus de 21 points par rapport à 2018.

Ce résultat devrait évoluer avec l'assouplissement du principe de sélection par appel à projets pour certains des dispositifs du PDR. L'objectif étant de réduire les délais de procédure de traitement des dossiers et de

porter des réponses plus rapides à la profession dans le respect des réglementations en vigueur.

Paielements

Le montant payé aux bénéficiaires depuis le début du programme, tenant compte à la fois des mesures surfaciques et non surfaciques est de l'ordre de 40M€ soit 30% de la maquette financière.

Le paiement comme la programmation connaissent la même évolution sur 3 mois.

Ce résultat est consécutif aux actions concertées menées entre la DFE, la DAAF et la DRASP, pour mobiliser tous les bénéficiaires du FEADER à l'activation des remontées de dépenses et l'accélération du rythme de consommation des fonds.

Cet effort est complété par des rencontres mensuelles du comité de pilotage FEADER ainsi que des échanges plus techniques avec les services instructeurs permettant de traiter des points de difficulté rencontrés aux différents stades de gestion des dossiers.

Programme LEADER

Après un début de mise en œuvre quelque peu difficile lié à un conventionnement tardif, la mise en œuvre des stratégies LEADER est en plein essor. En effet, suite aux campagnes de promotion des stratégies menées par les différents territoires, se déclinant sous diverses formes, les premiers dossiers de demandes d'aides introduites auprès des guichets des GAL ou du guichet de la Direction des Fonds européens sont à ce jour en cours d'instruction ou en cours de programmation, ou encore en cours d'engagement.

Ce résultat est dû aux différentes actions menées par les différents intervenants :

- Appropriation des outils relatifs à l'instruction réglementaire par les territoires
- Accompagnement en continu des territoires sur des aspects réglementaires, juridiques et techniques en vue d'une mise en œuvre efficiente et efficace des stratégies
- Formation, dispensée simultanément par l'ASP et l'autorité de gestion, aux territoires pour l'utilisation des feuilles de calcul réalisation
- Formation à l'instruction de la demande de paiement pour les agents LEADER.

Aussi, au regard des besoins qui se présenteront et dans l'optique d'accompagner de manière optimale les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies, d'autres actions pourront être menées telles que des réunions thématiques, des formations ou la mise en place de nouvelles procédures.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00	18,25	6,48

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le Réseau Rural de Martinique est une plateforme d'échanges offerte à l'ensemble des acteurs du milieu rural pour favoriser l'émergence de projet de développement partagé et durable.

Il est copiloté par la CTM et l'Etat.

La stratégie du Réseau Rural 2014-2020 a été validée lors du Comité de pilotage en octobre 2015.

Afin de répondre aux 4 objectifs assignés au réseau rural au travers de l'article 54 du règlement (UE) 1305/2013, la stratégie du Réseau Rural s'articule autour de 6 actions :

- Action 1 – Mettre en place un réseau d'accompagnement de proximité
- Action 2 – Mettre en place un centre de valorisation des ressources sur les territoires ruraux
- Action 3 – Animer des cycles de réflexion thématiques
- Action 4 – Appuyer les GAL pour la mise en œuvre de projets de coopération LEADER
- Action 5 – Valoriser et capitaliser les expériences
- Action 6 – Animer le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) pour la productivité et la durabilité de l'agriculture

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Principales actions menées de mai 2019 à décembre 2019 :

Thématique Installation et Transmission Agricole

- Préparation d'une rencontre autour des outils d'accompagnement multi-acteurs pour l'installation et la transmission agricole, en partenariat avec l'Association Terre de liens (lauréate de l'appel à projets du Réseau Rural Français)

Communication dynamique rurale

- Lancement d'une action de communication sur les porteurs de projets FEADER mettant en avant la dynamique du milieu rural martiniquais

Principales actions programmées pour le 1er semestre 2020 :

- Rencontre annuelle du Réseau Rural avec pour thématique les acteurs du PEI-AGRI
- Animation du cycle de réflexion Tourisme Rural en partenariat avec l'Université des Antilles
- Action de communication sur les GO du PEI

- Diffusion d'un bulletin de liaison du Réseau Rural.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Rappel contextuel

En novembre 2016, la stratégie de communication interfonds a été validée par le Comité de Suivi Interfonds (CSI). Elle est menée de concert par les deux autorités de gestion **la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Etat**.

Cette communication bicéphale autour des FESI se traduit principalement par la mise en œuvre d'actions de communication en direction des personnels de la CTM et de l'ETAT mais principalement du grand public.

Les actions de communication mises en œuvre en 2019, répondent au triple objectif de la stratégie de communication à savoir :

- Augmenter la notoriété des FESI, en améliorant la connaissance des Martiniquais vis-à-vis des fonds ;
- Familiariser et améliorer l'opinion des martiniquais envers les Fonds Européens, en rapprochant l'image perçue de l'image voulue ;
- Augmenter les actions d'information et de valorisation des fonds à destination des services relais, des partenaires, des élus et des agents de l'Etat et de la Collectivité.

La Collectivité Territoriale de Martinique/Direction des Fonds Européens a réalisé, en 2019, des actions d'information, de sensibilisation et de valorisation à destination des cibles indiquées.

Les actions d'information

A destination des citoyens, ces opérations apportent des informations génériques et spécifiques, sur l'actualité des FESI et sur les appels à projets.

Elles sont transmises via :

- sites Internet europe-martinique.com, collectivitedemartinique.mq
- réseaux sociaux : Facebook de la CTM,
- les supports média traditionnels : communiqués de presse (presse écrite, radio)
- les supports internes : mailing DFE, CTM, DAAF

Exemples de contenu des informations:

- Publication de la liste des bénéficiaires, conformément à la réglementation européenne, tous les mois à compter d'octobre 2019 ;
- Lancement des différents appels à projets FEADER ;
- Publication des Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) ;
- Résumés citoyen ;

- Les actualités propres aux Fonds Européens, conformément à la réglementation.

Exemples des appels à projets diffusés

- FEADER Mesure 2.1.1 Pour un service de conseil efficient et efficace en faveur des agriculteurs martiniquais (31 octobre 2019)
- FEADER Mesure 16.2.1 La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) participe au soutien des projets pilotes dans la filière canne à sucre (30 octobre 2019)
- FEADER Mesure 16.4 Coopérer entre acteurs des filières agricoles et agroalimentaires pour développer l'approvisionnement local (30 avril 2019)

Les actions de sensibilisation et de valorisation

Des actions de sensibilisation et de valorisation ont été menées en 2019 auprès de différents publics afin de mettre en avant certains aspects spécifiques des aides européennes, d'affiner leurs connaissances sur les axes et mesures du programme, et de les accompagner dans leur démarche de développement de projets pour le territoire.

Elles se traduisent via :

- **L'accompagnement des porteurs / Animation du territoire**

Les agents de la cellule en charge de l'appui aux porteurs de projets, du Pôle Appui et Animation des la DFE, ont impulsé une nouvelle dynamique pour renforcer le dispositif d'accompagnement des porteurs de projets potentiels, des organismes du secteur public et privé, des élus et des partenaires.

Ceci se traduit par des rencontres de deux types :

Les rencontres « B to B »

De Janvier à octobre 2019, les agents de la cellule ont effectués des entretiens programmés.

De façon ponctuel, et en dehors des échanges téléphoniques, il arrive que les porteurs soient reçus sans rendez – vous. Ces entrevues mettent l'accent sur le besoin d'accompagnement et de compréhension du PDRM par les porteurs.

Une fiche d'entretien est réalisée à l'issue de chaque rendez – vous afin de mieux connaître et appréhender les attentes du porteur.

Les thématiques récurrentes sont : la gouvernance, le contenu des programmes, l'éligibilité des projets, les taux d'intervention, la formalisation des demandes, les procédures, la complétude des dossiers, l'orientation vers dispositifs de financement idoines.

Les rencontres collectives

Les rencontres collectives sont ciblées en direction de publics spécifiques, pour des appels à projets ou des mesures à valoriser. Près d'une vingtaine de rencontres collectives ont été enregistrées en 2019.

Elles sont effectuées à l'initiative de la Direction des Fonds Européens où à la demande des organismes publics, des élus, des directions opérationnelles de la Collectivité Territoriale de Martinique, ou encore des partenaires.

Exemples de rencontres effectuées au cours d'événements divers:

- Forum sur le monde rural à destination de jeunes agriculteurs scolaires ;
- village d'information autour de l'Europe (JME)
- Semaine agri – tourisme ...

Les visites de terrain – Rencontres avec les bénéficiaires

Ces visites de terrain permettent de rencontrer et d'échanger avec les bénéficiaires ; de constater la mise en œuvres des obligations publicitaires ; de recueillir des informations pour les prochaines campagnes de communication.

Dans le cadre des contrôles ciblés sur le risque

Les 22 et 23 octobre 2019, le Pôle contrôle et appui juridique, en collaboration avec la cellule communication du Pôle animation et appui a effectué des visites chez des bénéficiaires des fonds FEDER et FEADER.

L'objectif est de constater l'application des obligations publicitaires, de rappeler, aux bénéficiaires qui n'étaient pas en règle leurs obligations en la matière, de solliciter une modification, dans le respect des règles, des panneaux affichées.

De la théorie au terrain

Lundi 4 novembre 2019, les membres de la Commission Sectorielle des Affaires Européennes et Coopération, Présidée par Madame Marie-Line LESDEMA, étaient sur le terrain toute la journée afin de rencontrer quelques bénéficiaires.

L'occasion pour chacun des membres de la commission in situ la concrétisation des projets cofinancés. Dans cadre une visite de l'exploitation agricole de T. BEDER (FEADER) a été réalisée.

Les actions Collectivité territoriale de Martinique/Etat

Dans le cadre du *Joli Mois de l'Europe 2019*, la Collectivité Territoriale de Martinique, en partenariat avec l'Etat, a organisé plusieurs manifestations sur le territoire.

À cette occasion, le grand public a pu rencontrer les différents acteurs de gestion des Fonds Européens, identifier le rôle de chacun dans ce dispositif financier et se familiariser avec les quatre principaux FESI.

Plusieurs évènements ont été réalisés :

- Une conférence de presse – le **2 mai**
- Un Road trip conçu en deux volets – le **21 mai**
- Un Village d'information autour de l'Europe – le **28 mai**
- Un quiz sur le thème de l'Europe à destination d'un public interne à la CTM, l'ETAT et organismes partenaires (**du 9 au 31 mai**) ainsi qu'un quiz réservé au grand public (**du 13 au 31 mai**)

Parallèlement, plusieurs manifestations orchestrées par différents partenaires furent relayées par la

Collectivité Territoriale de Martinique.

Les actions programmées ont été :

- Conférence de presse de lancement : **Bilan et perspectives des FESI**

2 mai à 15h00 - Collectivité Territoriale de Martinique - Rue Gaston Defferre Cluny - 97201 FORT-DE-FRANCE

A l'invitation du Président du Conseil Exécutif de la CTM, il s'agissait de présenter une synthèse des des projets réalisés grâce au FESI sur le territoire.

- **Le Road trip, en 2 volets**

Cette action consiste dans un premier temps à organiser des visites de terrain chez les bénéficiaires ; dans un deuxième temps, il s'est agi de mettre en place, un calendrier de permanences dans les communes volontaires, en collaboration avec les Mairies. L'objectif était d'informer la population sur les Fonds Européens.

Pour le premier volet, une visite de terrain a été programmée, le **23 mai 2019**, chez quatre bénéficiaires des FESI de la programmation en cours sur les fonds dont un sur le FEADER: La Pépinière le monde des végétaux

Cette visite in situ avait pour objectif d'illustrer l'engagement de l'Europe auprès des entrepreneurs à travers un circuit de divers projets financés par les Fonds Européens.

Dans le cadre du deuxième volet du road trip, les agents du Pôle Appui et Animation de la DFE ont programmé deux séances d'information auprès de porteurs de projets dans la commune du Saint-Esprit, sur les FESI. La rencontre s'est tenue le **21 mai 2019** ;

- **Le Village d'information :**

Le Village d'information a rassemblé les acteurs des fonds européens du territoire martiniquais, à savoir la CTM, la DAAF, l'Agence de Service et de Paiement (ASP), les collectivités porteuses de stratégies territoriales pour le FEADER.

Ouvert au grand public, ce village s'est tenu toute la journée du 28 mai à la l'Hôtel de Cluny de la Collectivité Territoriale de Martinique.

L'occasion pour les visiteurs de s'informer, d'échanger, de rencontrer les experts des fonds sur le territoire et notamment de recueillir les conseils des agents en charge de l'instruction des dossiers.

Les porteurs de projets potentiels ont pu également bénéficier de témoignages de bénéficiaires des fonds en direct ou sous forme de diffusion de vidéos et de diaporama photos.

A côté du village d'information, s'est tenu un mini – marché de valorisation et de commercialisation des produits, industriels ou agricoles issus de structures aidées.

Une opportunité pour elles de présenter leurs produits, d'échanger avec les visiteurs et de gagner en visibilité.

Le site dédié aux FESI : europe-martinique.com

Lancé le 27 septembre 2017, il comptabilise **5 373 clics d'ouverture**.

Une augmentation de **77%** est observée depuis le Comité de Suivi Interfonds (CSI) de décembre 2018.

Les données du site évoluent au gré de l'actualité en lien avec les Fonds Européens : informations réglementaires, liste des bénéficiaires actualisée, publication d'appels à projets, modifications des programmes (PO FEDER, PDRM...)

Suite aux avis des utilisateurs, le site fera l'objet d'une réflexion sur l'évolution de son ergonomie et de son accessibilité, et l'intégration de nouvelles données. Une rencontre s'est tenue en ce sens, le 25 septembre 2019, entre les équipes de la communication DFE et les équipes de la Direction Système Informatique (DSI).

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			1,27	10,13	12,53
		2014-2018			1,20	9,57	
		2014-2017			1,20	9,57	
		2014-2016			1,08	8,62	
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019			2,00	2,04	98,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					0,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2019						900,00
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	29,61
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	46 052 495,47	53,93	26 112 411,20	30,58	85 400 112,95
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 313 211,27	65,54	1 993 148,84	56,47	3 529 411,77
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 468 158,86	25,21	0,00	0,00	5 823 529,41
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2019			0,00	0,00	2 800,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	38 144 430,96	62,52	23 899 379,17	39,17	61 011 877,65
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			29 054 036,96	33,20	87 502 844,92
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			23 899 379,17	40,66	58 776 583,53
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			183,00	18,62	983,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	2 235 294,12
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	816 000,00	38,53	0,00	0,00	2 117 647,06
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			0,00	0,00	2 117 647,06
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			0,00	0,00	150,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 310 694,38	25,63	219 883,19	1,70	12 917 647,06

Domaine prioritaire 2B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	3,61
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	6 192 486,55	43,70	2 427 681,83	17,13	14 169 047,06
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 837 970,55	52,03	1 288 965,83	13,86	9 298 458,82
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			764 396,82	7,05	10 845 937,72
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			13,00	10,83	120,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 354 516,00	27,81	1 138 716,00	23,38	4 870 588,24
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			1 983 198,19	40,72	4 870 588,24
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 138 716,00	23,38	4 870 588,24
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			35,00	29,17	120,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019	0,27	35,86			0,75	
		2014-2018	0,06	7,97				
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2019						14,90
		2014-2018			3,00	20,13		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 430 961,87	38,51	1 832 064,38	15,92	11 505 882,34	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	154 252,90	26,22	0,00	0,00	588 235,29	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			0,00	0,00	14,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 276 708,97	42,22	1 832 064,38	18,09	10 129 411,76	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			3 468 503,10	25,89	13 398 190,05	
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			7,00	28,00	25,00	
M04.2								
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	788 235,29	
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2019			0,00	0,00	40,00	

Domaine prioritaire 3B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2019					0,12
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			0,00	0,00	4,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019					0,28	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019						0,28
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2019						0,28
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019				0,69	15,28	4,52
		2014-2018				0,13	2,88	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019				3,06	44,05	6,95	
	2014-2018				1,27	18,28		
	2014-2017							
	2014-2016							
	2014-2015							
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				5,38	85,89	6,26	
	2014-2018				1,68	26,82		
	2014-2017				5,71	91,16		
	2014-2016				4,08	65,13		
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	15 449 550,10	67,25	9 336 214,57	40,64	22 974 761,36	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	84 375,06	71,72	0,00	0,00	117 647,06	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			0,00	0,00	117 647,06	

M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			0,00	0,00	3,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 100 000,00	647,01	0,00	0,00	788 235,29
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			0,00	0,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	384 671,77	20,89	0,00	0,00	1 841 176,47
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	217 647,06
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	1 623 529,41
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			0,00	0,00	9,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			0,00	0,00	140,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 456 057,39	41,97	2 911 768,69	35,36	8 235 294,12
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			3 337,28	132,85	2 512,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	411 327,33	15,89	411 327,33	15,89	2 588 235,29
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			4,74	4,74	100,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			220,40	110,20	200,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	6 013 118,55	63,94	6 013 118,55	63,94	9 404 173,13
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			3 863,50	101,64	3 801,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			1 824,54	98,68	1 849,00

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2019			2,96	21,40	13,83
		2014-2018			2,96	21,40	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 241 256,49	92,47	4 229 607,28	54,01	7 830 756,47
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 241 256,49	92,47	4 229 607,28	54,01	7 830 756,47
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			3 397 895,00	43,39	7 830 756,47
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			150,00	21,43	700,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			3,00	37,50	8,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	1 259 314,51
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	597 136,50	58,66	455 174,89	44,71	1 018 015,29
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	597 136,50	58,66	455 174,89	44,71	1 018 015,29
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			586 583,16	46,58	1 259 314,51
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			3,00	60,00	5,00

Domaine prioritaire 6A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2019					23,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 994 486,80	50,69	510 304,17	12,97	3 935 009,56
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	218 827,15	23,51	0,00	0,00	930 882,50
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			0,00	0,00	1 233 403,36
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			0,00	0,00	27,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 775 659,65	59,11	510 304,17	16,99	3 004 127,06
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					5,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			510 304,17	16,99	3 004 127,06
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2019			1 008 981,48	29,06	3 472 169,44

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019					18,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019						83,54
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				83,54	100,00	83,54
		2014-2018				83,54	100,00	
		2014-2017				83,54	100,00	
		2014-2016				83,54	100,00	
		2014-2015				83,54	100,00	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	913 707,58	6,40	105 000,00	0,74	14 270 588,24	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	178 298,89	4,48	0,00	0,00	3 976 470,59	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			0,00	0,00	326 123,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			2,00	20,00	10,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			3,00	75,00	4,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	735 408,69	7,14	105 000,00	1,02	10 294 117,65	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2019			326 123,00	100,00	326 123,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2019			3,00	100,00	3,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			105 000,00	89,25	117 647,06	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	8 411 764,71	

M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	117 647,06
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	1 647 058,82

Domaine prioritaire 6C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2019			15,37	90,41	17,00
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	1 540 021,37	24,96	6 170 992,94
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	1 540 021,37	24,96	6 170 992,94
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			60 000,00	90,41	66 363,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			1,00	100,00	1,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP002	Annexe financière (systèmes)	30-11-2020		Ares(2020)7907408	2906602863	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP002_fr.pdf	23-12-2020	nazouzfa
Résumé à l'intention des citoyens 2019	Résumé à l'intention des citoyens	21-12-2020		Ares(2020)7907408	643940102	Résumé à l'intention des citoyens 2019	23-12-2020	nazouzfa

